



L'évaluation de la recherche à l'épreuve de la science ouverte

Ludovic Fillols

SCD

7 juillet 2026



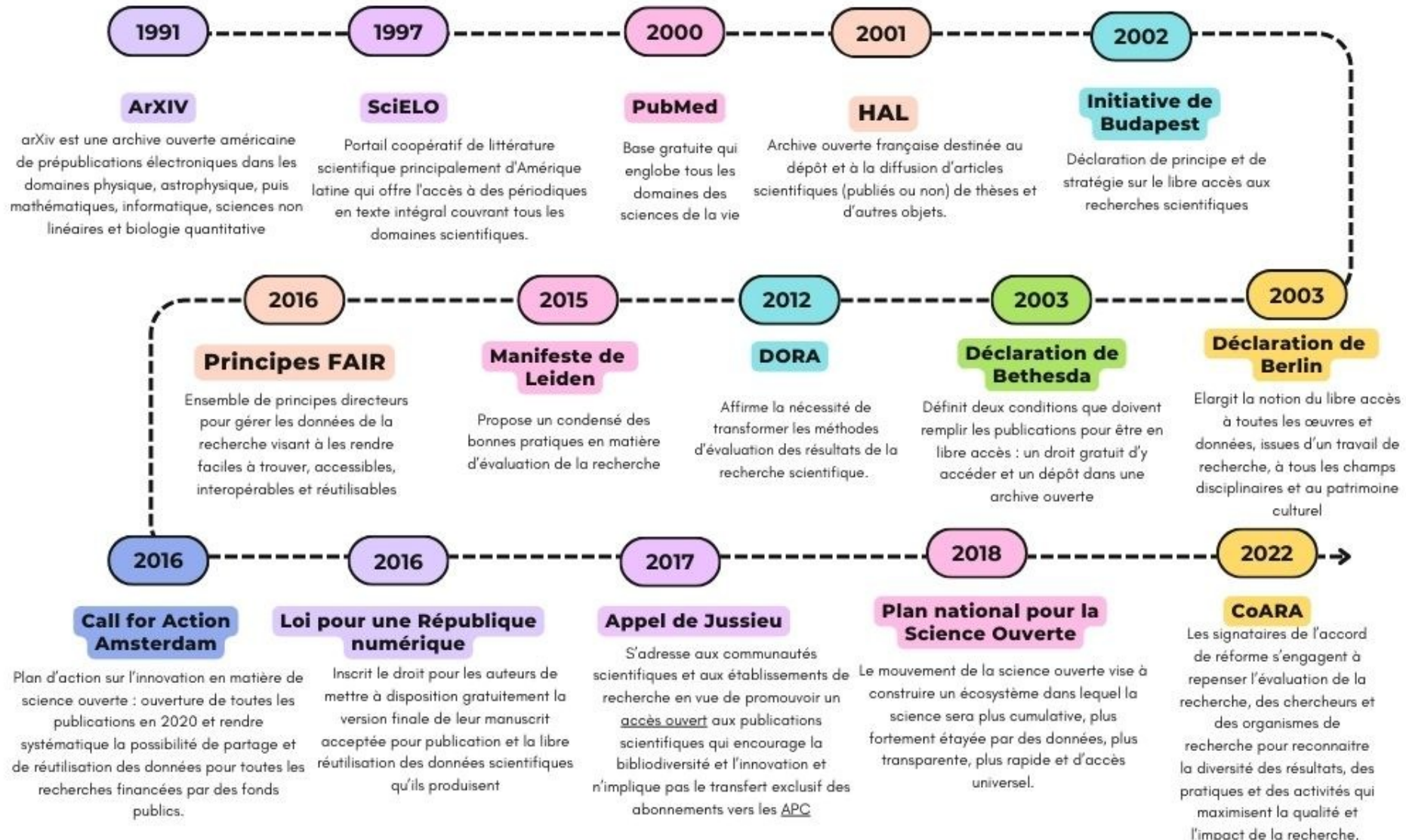
La Science ouverte

❑ Un site de référence: [Ouvrir la science](#)

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. »

OUVRIR
LA SCIENCE

Science Ouverte: jalons historiques



Entre autres...

- ☐ Redéfinir un modèle économique où le lecteur paie 3 fois pour accéder aux résultats d'une recherche financée sur fonds publics
- ☐ Ne plus avoir un accès limité aux résultats de la recherche par les citoyens qui les financent via leurs impôts
- ☐ Stopper le fait qu'un chercheur doive payer pour accéder à ses propres résultats de recherche!
- ☐ Des résultats de recherche sous embargo, non reproductibles, non accessibles, pourquoi faire ?
- ☐ L'accès à la recherche ne doit pas être restreint aux pays les plus développés qui peuvent financer les abonnements.

- ❑ La [loi pour une République numérique de 2016](#) a posé deux jalons essentiels pour la science ouverte :
 - Le droit pour les chercheurs et chercheuses, dont les recherches sont financées à plus de 50% par des fonds publics, de diffuser leur article dans sa version acceptée pour publication en accès ouvert, **quels que soient les termes du contrat d'édition signé avec l'éditeur de la revue**. Celui-ci peut imposer un délai avant l'ouverture, mais il ne peut dépasser 6 mois en sciences, technologie et médecine, et 12 mois en SHS.
 - **L'obligation d'ouverture et la possibilité de réutilisation des données de la recherche publique**, dans les limites posées par certaines réglementations particulières telles que la protection des données personnelles ou le droit de la propriété intellectuelle.
- ❑ Le Plan National pour la Science Ouverte 2018-2021 et 2021-2024
- ❑ Le baromètre de la Science Ouverte

❑ Généraliser l'accès ouvert aux publications avec 3 mesures phares :

- Généraliser l'**obligation de publication en accès ouvert** des articles et livres issus de recherches financées par appel à projets sur fonds publics
- Soutenir les modèles économiques d'édition en accès ouvert sans frais de publication pour les auteurs (modèle « diamant ») ([modèle Unilim](#))
- Favoriser le multilinguisme et la circulation des savoirs scientifiques par la traduction des publications des chercheurs français.

❑ Structurer, partager et ouvrir les données de la recherche

- Mettre en œuvre l'obligation de diffusion des données de recherche financées sur fonds publics.
- Créer [Recherche Data Gouv](#), la plateforme nationale fédérée des données de la recherche (octobre 2022).
- Promouvoir l'adoption d'une politique de données sur l'ensemble du cycle des données de la recherche pour les rendre FAIR (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables).

❑ **Ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche**

- Valoriser et soutenir la diffusion sous licence libre des codes sources issus de recherches financées sur fonds publics
- Mettre en valeur la production des codes sources de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Définir et promouvoir une politique en matière de logiciels libres

❑ **Transformer les pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut**

- Développer et valoriser les compétences de la science ouverte tout au long du parcours des étudiants et des personnels de la recherche
- Valoriser la science ouverte et la diversité des productions scientifiques dans l'évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs, des projets et des établissements de recherche.
- Tripler le budget de la science ouverte en s'appuyant sur le Fonds national pour la Science ouverte et le programme d'investissements d'avenir.

- ❑ Diffuser sa recherche: les différentes voies de publication
 - **Voie Verte:** La voie verte ou green open access est la voie de l'auto-archivage ou dépôt par l'auteur dans une archive ouverte. Une archive ouverte est un réservoir où sont déposées des publications issues de la recherche scientifique et de l'enseignement dont l'accès est libre et gratuit.
 - **Voie dorée:** publication de travaux scientifiques directement en accès libre sur le site de l'éditeur, quel que soit par ailleurs leur mode de financement (modèle auteur-payeur, subvention institutionnelle, modèle économique de type freemium).
 - **Le cas des revues « hybrides »:** revues, généralement éditées par de grands éditeurs commerciaux, combinent accès par abonnement et frais supplémentaires (APC) pour les chercheurs désirant publier un article en libre accès. Ce modèle très coûteux est fortement décrié car il implique qu'une institution paye deux fois pour l'accès au document (abonnement + APC).
 - **Voie « Diamant »:** permet aux scientifiques de **publier en accès ouvert et sans frais** dans des revues ou plateformes de publication, financées en amont par un bailleur, une université, une organisation à but non lucratif... elle est donc **gratuite pour les lecteurs et pour les auteurs**.

LES APC et les accords Lecture et Publication

Les **APC** (Article Processing Charges) sont des **frais de publication qui sont facturés à l'auteur ou à son institution** par certains éditeurs pour **publier un article en libre-accès immédiat**. Ils correspondent à des **prestations** telles que le contrôle qualité, la composition, l'édition et la mise en format numérique.

Dans le cadre des **négociations** menées par le consortium [Couperin](#), l'**Université de Limoges** a signé avec **certains éditeurs** des accords « **Lecture et Publication** », permettant la **prise en charge totale des APC ou l'application d'une réduction**. Pour en bénéficier, l'auteur de correspondance doit être **affilié à l'Université de Limoges** et le **mentionner** au moment de la **soumission** de l'article en utilisant de préférence **son adresse institutionnelle @unilim.fr**.

Les éditeurs avec lesquels L'Université de Limoges a signé un accord « Lecture et Publication » sont : **EDP Sciences, Elsevier, Springer, Wiley**.

Attention !

Pour les accords **Elsevier et Springer**, un **stock** de droits de publication est **fixé chaque année au niveau national** pour l'ensemble des établissements membres de l'accord. Lorsque le stock est **épuisé**, il n'est **plus possible de publier** sans frais au titre de l'année concernée.



Les éditeurs prédateurs

- **Définition initiale** : Les éditeurs prédateurs sont des acteurs qui exploitent le modèle de l'**open access** en facturant des frais de publication (APC) sans garantir une **relecture par les pairs rigoureuse**, une **éditorialisation transparente** ou une **diffusion scientifique de qualité**.
- **Critères évolutifs** : La définition s'est élargie pour inclure des pratiques comme le **manque de transparence** (ex. : comités éditoriaux fictifs), la **sollicitation agressive** d'articles, ou l'**absence d'archivage pérenne**, reflétant l'adaptation des prédateurs aux contrôles.
- **Impact sur les rétractations** : La prolifération de ces éditeurs a contribué à une **hausse des rétractations** (ex. : articles publiés sans vérification, plagiat, ou conflits d'intérêts non déclarés), poussant les institutions à affiner leurs critères de vigilance. S'ajoute aujourd'hui le problème des *paper mills*, générant des revues avec des IA.

Les éditeurs prédateurs

Indicateurs typiques du spectre des comportements prédateurs

Risque élevé (Frauduleux, trompeur)	Risque intermédiaire (Faible qualité)	Risque faible (Qualité douteuse, qualité)
• Examen par les pairs inexistant ou inapproprié et présentation erronée du processus de sélection des articles • Mimétisme d'autres revues ou sites Web • Faux comité de rédaction, ou aucun • Facteur d'impact alternatif ou factice • Mensonges sur l'indexation ou les membres des maisons d'édition • Dissimulation des coûts de publication • Opérations potentiellement illégales Quand un journal devient-il trompeur ? Lorsqu'il ment sur son véritable but ou induit en erreur les auteurs ou les lecteurs sur son statut, les coûts impliqués ou les services fournis.	• Examen par les pairs de piètre qualité • Violations des bonnes pratiques éditoriales • Services aux auteurs et aux universitaires manquants ou insuffisants • Recours à des pratiques de sollicitations agressives et aveugles • Incertitudes au sujet des frais de publication • Manque d'archivage satisfaisant • Comité de rédaction inactif Quand un journal doit-il être considéré comme de piètre qualité ? Plus il y a d'indicateurs cochés, plus la qualité est faible	• Examen par les pairs complet • Solides comités de rédaction • Système robuste pour assurer l'intégrité de la recherche et les rétractations • Transparence sur les coûts de publication • Quelques pratiques abusives, mais des mesures appropriées sont prises en cas de critiques

D'après « [Lutter contre les revues et conférences académiques prédatrices](#) », 2022 (figure 1, p. 8)



Les éditeurs prédateurs

Les revues « prédatrices » exploitent à leur profit le modèle « auteur-payeur ». Quelques [indices](#) possibles :

- Invitation à publier envoyée par mail au chercheur (spam).
- Adresse mail de contact non professionnelle (de type gmail par exemple).
- Les manuscrits doivent être soumis par email.
- Revue qui promet une publication extrêmement rapide.
- Proposition d'annulation d'APC
- Incitation à réaliser des expertises rapides en échange de l'annulation des APC pour un futur article
- Pas de transparence sur le peer-reviewing.
- Pas de transparence sur les frais de publication (APC).
- Frais de publication modestes (ex : inférieurs à 150\$).
- Frais d'accès ou embargo sur la diffusion.
- Facteurs d'impacts erronés (consultez les [Journal of Citation Reports](#))
- Le site de la revue met en avant un faux impact factor ou des indices douteux comme l'[Index Copernicus](#).
- Absence de politique de rétractation.
- Un grand nombre de numéros spéciaux ou hors-série.

10 règles à avoir en tête

1. Se méfier des sollicitations
2. Evaluer le contenu de la revue
3. Vérifier les frais de publication
4. Examiner les règles d'évaluation par les pairs de la revue
5. Reconnaître les garde-fous : identifier le rédacteur en chef et les membres du comité de rédaction et vérifier si leur expertise correspond au périmètre de la revue
6. Vérifier si la revue est indexée dans des bases de données réputées
7. Vérifier les métriques (impact facteur, par exemple) déclarées
8. Identifier la maison d'édition
9. Ne pas s'appuyer seulement sur des listes de revues prédatrices (Beall, Cabells)
10. Ne pas préjuger d'une revue sans l'avoir évaluée à l'aune des précédents critères

Repérer un éditeur prédateur

- Le site « [Think.Check.Submit.](#) » donne accès à un ensemble de checklists permettant d'évaluer la fiabilité de la revue dans laquelle on souhaite publier.
- Si la revue est référencée dans le [DOAJ](#), c'est un indice rassurant.
- **Attention !**
- Il existe une grande porosité entre éditeurs légitimes et éditeurs prédateurs.
- La caractérisation des éditeurs « prédateurs » est fluctuante. Certaines revues peuvent être dégradées suite à un rachat, ou se voir retirer leur impact factor par le JCR (*Heliyon* (Elsevier) et *Cureus* (Springer Nature) ont été délistées du Web of Science en 2025).
- Certains éditeurs sont considérés dans la zone grise et nécessitent une vérification attentive (Frontiers, MDPI).

Déposer dans une archive ouverte:

- Permet de diffuser vos travaux scientifiques, qu'ils aient déjà été publiés ou non.
- Ne se substitue pas au processus de publication dans une revue.
- Garantit la conservation pérenne et une accessibilité à un large public.
- Dépôt d'articles, thèses, chapitre d'ouvrage, poster, jeu de données, rapport, cours, communication dans un congrès...
- A l'Université de Limoges: [HAL](#)



Il est important de connaître ses droits en tant que thésard/futur chercheur:

- En tant qu'auteur, vous êtes titulaire des droits moraux et patrimoniaux sur votre texte scientifique, jusqu'à la signature du contrat d'édition, par lequel vous cédez certains de ces droits à l'éditeur qui publie le texte.
- Pour les articles scientifiques: Loi pour une République Numérique, article 30.
- Pour les autres types de publications, c'est le contrat d'édition ou la politique de l'éditeur qui font foi: [OpenPolicyFinder](#) permet de connaître les politiques des éditeurs en matière d'accès ouvert.

Rendre sa thèse librement accessible

Quelles sont les obligations lors du **dépôt**?

- L'arrêté du 25 mai 2016 fixe le cadre national du doctorat > votre fichier électronique de thèse fait l'objet d'un dépôt obligatoire auprès de votre établissement.
- L'établissement procède à l'archivage pérenne et au référencement de la thèse dans le catalogue national du [Sudoc](#) et dans le portail [Thèses.fr](#)

Et pour la **diffusion** de la thèse?

- Une diffusion *libre* sur internet si vous donnez votre accord dans le contrat que vous signer avec l'établissement de soutenance
- En *accès restreint* au sein de la communauté universitaire française
- Il peut y avoir une période d'embargo.
- Seules les thèses confidentielles ne peuvent pas être diffusées.

- Le **preprint** (texte rédigé par l'auteur non relu par ses pairs) : il appartient **pleinement** à son auteur et **peut être diffusé**, notamment sur HAL. Il peut s'agir d'un document qui ne sera **pas publié sur un autre support que HAL** pour le rendre accessible et protéger le droit d'auteur.



Le **postprint** (document validé par les pairs) : il appartient **pleinement à son auteur** d'après la [loi de 2016 pour une République numérique](#).

Un postprint peut être déposé sur HAL **dès sa validation** en enregistrant la **période d'embargo** qui permet au logiciel de diffuser le document après la période décidée par la loi.

Il est à noter que **quelques éditeurs n'appliquent aucun embargo** : dans ce cas l'article peut être **diffusé immédiatement**.





La réforme de la recherche

- ❑ **Le facteur d'impact d'une revue est le nombre moyen de citations des articles de la revue.** Par défaut, il est calculé pour une période de publication de deux ans.

Le facteur d'impact d'une revue pour l'année N est calculé par le ratio suivant :

nombre de citations des articles de la revue publiés en N - 1 et N - 2
faites par les articles des revues du WoS en année N

FI (année N) = _____

nombre d'articles de la revue publiés en N - 1 et N - 2

Avantages et les inconvénients d'une telle méthode de calcul :

- Une donnée manipulable (citations de complaisance)
- Une recherche qui se concentre sur les domaines très cités.
- Un biais anglo-saxon

Journal Impact Factor Calculation

$$\text{2017 Journal Impact Factor} = \frac{495}{234} = 2.115$$

How is Journal Impact Factor Calculated?

$$\text{JIF} = \frac{\text{Citations in 2017 to items published in 2015 (265) + 2016 (230)}}{\text{Number of citable items in 2015 (117) + 2016 (117)}} = \frac{495}{234}$$

- ❑ Le **h-index**: utilisé pour évaluer les **performances individuelles** d'un.e chercheur.e
- ❑ C'est un outil de **quantification**: les publications des chercheurs sont la source d'informations la plus facile à trouver.
- ❑ Il prend en compte le *nombre de publications d'un chercheur et le nombre de leurs citations*.
- ❑ Le h-index d'un.e auteur.ice est égal au nombre h le plus élevé de ses publications qui ont reçu au moins h citations chacune.
- ❑ Le h-index est calculé en classant et en numérotant les publications de l'auteur de la plus citée (n° 1) à la moins citée. Le h-index correspond au dernier numéro de la publication qui vérifie : nombre de citations $\geq$ numéro de la publication.

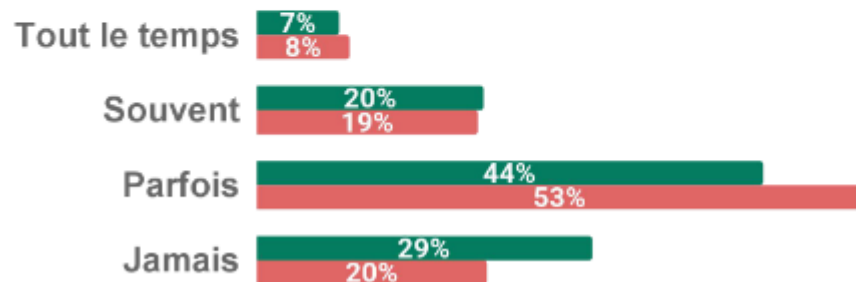
Exemple : un h-index de 6 signifie que 6 publications de l'auteur ont chacune été citées au moins 6 fois.

- ❑ Les limites de ce mode de calcul sont là encore nombreuses...

Un état des lieux de l'évaluation de la recherche aujourd'hui

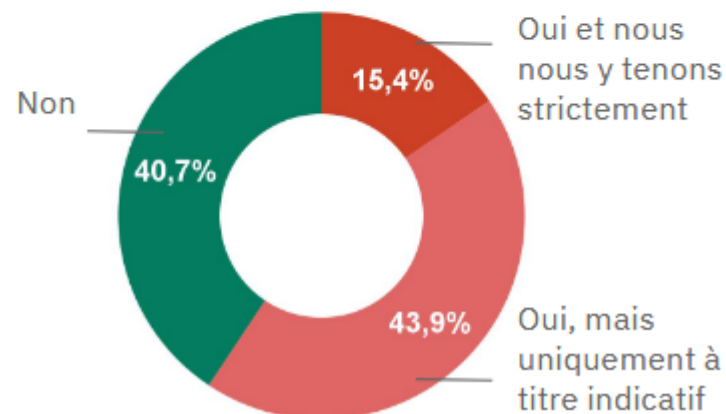
Dans votre comité, les indicateurs quantitatifs tels que le facteur d'impact, le rang des revues ou le h-index sont-ils...

■ utilisés pour évaluer les dossiers ■ mentionnés lors des échanges



Au sein des comités
29% des membres
45% des président·es
disent avoir été formé·e aux enjeux de la science ouverte pour l'évaluation

Utilisez-vous une grille d'évaluation ?



Source : Sondage, The Metanews, Eprist, décembre 2025



❑ La déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche ([DORA](#)) :

- Initiative mondiale qui appelle à transformer les méthodes d'évaluation des chercheurs et des organismes de recherche. Elle est signée par des acteurs majeurs de la recherche scientifique en France et dans le monde ; elle **appelle à abandonner le facteur d'impact des revues comme indicateur de la qualité des articles scientifiques**, à utiliser des critères qualitatifs en plus des critères quantitatifs renouvelés et à considérer la multiplicité des résultats de la recherche (publications mais aussi données et codes).



- ❑ Affirmant la volonté de s'inscrire pleinement dans une **évaluation juste** de ses chercheurs, tout en conservant la **spécificité disciplinaire** de ses laboratoires, les établissements de recherche, les agences de financement, les grandes écoles, s'engagent dans une réflexion européenne indispensable dans le cadre de la Science Ouverte.
- ❑ Cet [accord](#) inclut les principes, les engagements et les échéances des réformes à venir et définit les **fondements d'une Coalition d'organisations volontaires** pour mettre en place ces changements (environ 500 signataires à ce jour)
- ❑ Parmi les principes fondamentaux, on retrouve la volonté d'utiliser des indicateurs bibliométriques qualitatifs plutôt que quantitatifs, en plaçant au centre de l'évaluation scientifique le « *peer reviewing* » des productions scientifiques. Est également engagée une réflexion pour éviter l'utilisation des classements internationaux dans l'évaluation de la recherche.



L'évaluation des structures de recherche

La réforme du HCERES

- **Critiques du modèle d'évaluation** : L'HCERES est critiqué pour son approche trop administrative et quantitative (publications, citations), générant une charge de travail lourde, des effets pervers (course aux indicateurs) et un manque de flexibilité pour les disciplines non standardisées.
- **Institution perçue comme bureaucratique** : Processus longs, manque de transparence et coût élevé (plusieurs dizaines de millions d'euros/an) alimentent les critiques des universités, chercheurs et ministère.
- **Tentative de suppression (10 avril 2025)** : Un amendement propose de supprimer l'HCERES pour simplifier l'administration et répondre aux dysfonctionnements, mais divise la communauté scientifique (soutien vs crainte de perte d'expertise).
- **Rebondissement législatif (16 avril 2026)** : L'amendement est rejeté en CMP et exclu de la loi de simplification économique. L'HCERES est maintenu, mais avec une réforme prévue (allègement, nouvelles méthodes).

La nouvelle vague d'évaluations

- ❑ **Allongement du cycle d'évaluation : 6 ans au lieu de 5**
→ **Pourquoi ?** Réduire la charge administrative pour les établissements et les chercheurs, tout en permettant une évaluation plus approfondie
- ❑ **Évaluations in situ : déploiement des équipes du HCERES dans les universités**
→ **Nouveauté** : Fin des évaluations à distance ou basées uniquement sur des dossiers. Les experts se déplacent systématiquement pour des entretiens, visites de laboratoires, et échanges avec les équipes.
→ **Enjeux** :
- ❑ **Fin des référentiels rigides : remplacement par des guides souples**
→ **Changement de philosophie** : Passage d'une évaluation basée sur des critères prédéfinis (ex. : nombre de publications, taux d'encadrement) à une approche qualitative, adaptée aux spécificités disciplinaires et aux stratégies des structures.
→ **Exemple** : Un guide pour les SHS (Sciences Humaines et Sociales) pourrait mettre l'accent sur l'impact sociétal ou la collaboration interdisciplinaire, plutôt que sur des indicateurs bibliométriques.
→ **Risque** : Subjectivité accrue ? Comment garantir l'équité entre disciplines ou établissements ?
- ❑ **Sélection des publications : fin des listes exhaustives**
→ **Nouvelle règle** : Chaque structure (laboratoire, équipe) soumet **un corpus représentatif de ses meilleures productions** (pas de limite de nombre pour la structure, mais **max. 2 publications par chercheur**).



L'évaluation des chercheurs

Le CV narratif, un outil au service de la réforme de l'évaluation

- ❑ A l'ANR : une liste de cinq publications commentées
- ❑ Le CNRS et l'European Research Council demandent un maximum de dix productions. Le CV s'accompagne d'éléments de contextualisation – parcours différents, interruptions de carrière ou autres – pouvant « impacter la productivité » à la baisse.
- ❑ Le CNRS intègre dans l'évaluation de ses chercheurs une auto-évaluation fondée sur la répartition de 40 points en fonction des tâches effectuées sur différentes facettes de l'activité d'un chercheur : encadrement, tâches collectives, recherche, transfert de connaissance...
- ❑ Un outil proposé par DORA : <https://doracv.com/cv/new>
→ Construit un CV narratif à partir d'une présentation d'un projet de recherche et d'un CV conventionnel



Les nouveaux risques induits par le CV narratif

- **Subjectivité accrue** : L'évaluation repose sur l'interprétation personnelle du recruteur ou de l'évaluateur, ce qui peut introduire des biais (affinités, stéréotypes, etc.) et réduire l'objectivité par rapport à un CV traditionnel structuré.
- **Avantage aux bons rédacteurs** : Les candidats doués en expression écrite ou en storytelling sont favorisés, même si leurs compétences techniques ou professionnelles sont équivalentes à celles d'autres profils moins à l'aise avec l'exercice.
- **Difficulté de comparaison** : Contrairement à un CV classique (où les expériences et compétences sont listées de manière standardisée), le format narratif rend complexe la comparaison rapide entre plusieurs candidats, surtout pour des postes très demandés.
- **Charge de travail pour les évaluateurs** : Analyser des récits détaillés prend plus de temps que de parcourir des listes de compétences ou d'expériences, ce qui peut décourager son adoption dans des processus de recrutement massifs.





Merci de votre attention !

Une question ?

svp-science-ouverte@unilim.fr

<https://www.scienceouverte.unilim.fr/>